

Procédure d'accueil et de sécurisation des parcours d'un stagiaire en situation de handicap chez Ohé75 Service formation d'UNIRH75

Identification des situations de handicap au moment de l'évaluation des besoins et tout au long de la formation

Votre référente handicap : Isabelle PINCHAULT isabelle.pinchault@ohe75.org 01 80 50 18 27

Ses missions :

- Garantir un accueil inclusif et adapté des stagiaires en situation de handicap au sein du centre de formation.
- Organiser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil, afin d'identifier dans les meilleurs délais celles qui présentent des besoins particuliers au regard du handicap et d'y apporter des réponses adaptées.
- Identifier, mobiliser et coordonner l'ensemble des partenaires-coopérateurs qui contribueront à la compensation du handicap en formation.
- Proposer des solutions mises en place dans le cadre de l'accessibilité du centre de formation
- Garantir la mise en œuvre des moyens de compensation, visant à sécuriser le parcours.
- Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données favorisant l'intégration en emploi de la personne handicapée ayant bénéficié d'un aménagement de sa formation.

Procédure d'Accueil et de sécurisation des parcours des Stagiaires en Situation de Handicap

Cette procédure vise à définir les modalités d'accueil et d'accompagnement des stagiaires en situation de handicap afin d'assurer leur intégration et leur réussite dans le parcours de formation.

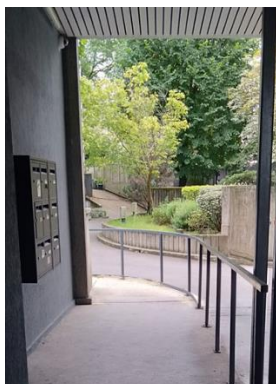
Avant l'entrée en formation	Etape 1	Identification des besoins : analyse des limitations d'activité ou de participation dans le parcours de formation proposé	Un entretien individuel avec le bénéficiaire est planifié et est effectué par le(la) référent(e) Handicap et/ou le référent de parcours afin de réaliser un diagnostic et identifier/repérer les besoins en compensation du handicap.
	Etape 2	Sollicitation des partenaires et partie prenantes	Si nécessaire et en fonction des limitations à risque, solliciter les ressources externes pour envisager les possibilités de compensation.
	Etape 3	Planification et mise en œuvre de l'adaptation	Les adaptations peuvent inclure avec notamment l'appui du réseau externe : - L'adaptation du matériel de formation pour le rendre accessible aux personnes en situation de handicap. - L'ajout de soutien supplémentaire pour aider les participants en situation de handicap à suivre la formation.
Pendant la formation			Suivi régulier : Des points réguliers sont organisés entre le stagiaire, le référent handicap et/ou référent de parcours pour évaluer le bon déroulement de la formation et ajuster les aménagements si nécessaire.
A la fin de la formation			Le stagiaire est invité à donner son avis sur l'accueil et l'accompagnement dont il a bénéficié.

Confidentialité : Tous les échanges concernant la situation de handicap du stagiaire sont traités de manière confidentielle et ne peuvent être divulgués sans son consentement.

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR)



Plan incliné pour accès piétons et PMR depuis la rue d'Hautpoul



Escalier avec rampe et bandes adhésives antidérapantes

2 accès pour les personnes en fauteuils roulants



Élévateur en extérieur



Rampe d'accès

Principaux acteurs et financements du handicap :

L'AGEFIPH, l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, est chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle attribue des aides financières et des services aux employeurs et aux actifs concernés.

L'AGEFIPH est également à l'initiative du RHF (Ressources Humaines Formation). Ce service nous permet d'améliorer notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap, de développer nos connaissances sur le sujet d'avoir un appui sur la recherche de solutions de compensation.

Contact Agefiph IDF Contact mail uniquement : rhf-idf@agefiph.asso.fr

Site : www.rhf-Idf.fr

Le FIPHFP : le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées : www.fiphfp.fr

La MDPH : la maison Départementale des Handicapés, facilite les démarches des personnes en situation de handicap, de leur famille et de tout autre personne.

MDPH Paris : <https://handicap.paris.fr>

MDPH Seine-Saint-Denis : <https://place-handicap.fr/>

Sites utiles Mon parcours handicap : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>